

CODE DE BONNE CONDUITE DU RANDONNEUR

Les voies ouvertes à la circulation publique (art. L362-1 du Code de l'environnement) peuvent être empruntées par les adeptes des différentes randonnées. **Le plaisir de voir, écouter, toucher, échanger avec les autres usagers dans la nature ne peut se concevoir que par le respect :**

DE L'ENVIRONNEMENT

- Rester sur les chemins, s'interdire le hors piste.
- Respecter les espaces naturels, la faune, la flore et s'abstenir de toute cueillette.
- Respecter l'état des chemins, ne pas dégrader, en adaptant sa vitesse aux conditions météorologiques et de terrain.
- S'interdire de faire du feu, ne jeter aucun déchet.

DE LA REGLEMENTATION

- Appliquer le code de la route qui est le même sur les chemins ruraux que sur le reste de la voirie.
- Respecter les interdictions et restrictions de circulation.
- Respecter les balisages permanents et occasionnels.
- Respecter les normes d'homologation en matière de bruit des moteurs.

DE LA PROPRIETE PRIVEE

- Respecter scrupuleusement la propriété privée, son accès étant soumis à l'accord préalable de son propriétaire.
- Ne pas effrayer les animaux en pâture.
- Rester sur les chemins en suivant et respectant le balisage.

DES AUTRES USAGERS

- A la rencontre d'un autre usager :
- Rester courtois en toutes occasions. Prendre l'initiative du salut.
- Tenir les chiens sous contrôle, si nécessaire.
- Rester discret particulièrement près des zones habitées, penser que le bruit dérange.
- Le cavalier et le vététiste ralentissent à la vitesse du pas.
- Les motorisés s'arrêtent, coupent le moteur et laissent la priorité.
- Se faciliter mutuellement le passage.
- S'abstenir de gestes et de bruits intempestifs en présence d'un cheval.

DE LA SECURITE

- Adapter sa vitesse à la visibilité, sachant qu'au détour du sentier le plus reculé peut surgir tout autre usager.
- Avoir une bonne préparation et condition physique.
- Bien connaître son itinéraire, s'informer des conditions météo, informer son entourage.
- Avoir toujours du matériel en bon état, une trousse de secours et de réparation.

Signaler un problème : www.sentinelles.sportsdenature.fr



Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr
DORDOGNE PÉRIGORD
NATURE PÉRIGORD

CDESI Dordogne

Commission Départementale des Espaces,
Sites et Itinéraires

Tél. 05 53 45 40 20

E-mail : cdesi24@dordogne.fr

